

---

Adresse des administrateurs du district d'Yvetot et de la société montagnarde de la même commune, qui jurent haine implacable aux monstres qui veulent dévorer la patrie et envoient les détails d'une fête civique, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district d'Yvetot et de la société montagnarde de la même commune, qui jurent haine implacable aux monstres qui veulent dévorer la patrie et envoient les détails d'une fête civique, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 476-477;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20706\\_t1\\_0476\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20706_t1_0476_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Courage, Représentants, le terme des vengeances nationales doit être l'extermination des traîtres ; qu'elles tombent les têtes de ces faux patriotes qui, sous le masque perfide du civisme le plus ardent, trament la ruine de leur patrie et l'égorgeement de leurs frères, et que désormais les actions soient la pierre de touche qui distingue les vrais citoyens de ceux qui n'en ont que l'apparence. Vive la République ».

MARIAGE, AVOINE, GUYOT, J. HUET, LE LAIDIER, MARMION (présid.), DEVILLIERS, SIMON.

## 76

Les administrateurs du district d'Yvetot et la société montagnarde de la même commune, écrivent qu'ils ont frémi en apprenant la trame exécutable qui s'ourdissait dans l'ombre contre le gouvernement républicain ; ils jurent une haine implacable à ces monstres qui voulaient dévorer leur patrie. Justice prompte, disent-ils, vengeance éclatante contre ces Simons nouveaux. Ils applaudissent aux travaux de la Convention, et adhèrent à toutes les mesures vigoureuses prises par les comités de salut public et de sûreté générale. Ils annoncent que le premier germinal il a été célébré, dans leur commune, une fête civique, dont ils donnent les détails.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Yvetot, 2 germ. II. Le distr. à la Conv.] (2).

« Citoyens représentants,

Nous avons frémi en apprenant la trame exécutable qui s'ourdissait dans l'ombre contre le gouvernement républicain. Encore des conspirateurs sous le masque du patriote ! Encore des monstres qui voulaient dévorer leur patrie ! Haine implacable à ces perfides consommés, à ces fourbes profonds qui avaient sçu traîtreusement accaparer la confiance du peuple. Justice prompte, vengeance éclatante contre ces Simons nouveaux. Gloire à la Convention nationale, adhésion à toutes les mesures vigoureuses prises par les Comités de salut public et de sûreté générale qui ont encore sauvé une fois la République, tels sont les sentiments des administrateurs sans-culottes du district montagnard d'Yvetot.

Citoyens représentants, à mesure que nos ennemis charchent à nous diviser et nous redonner des fers, nous cherchons à nous serrer davantage, à proclamer et à pratiquer toutes les vertus républicaines. Hier une fête simple dont le patriotisme le plus franc et la frugalité ont fait tous les frais, a été donnée par l'administration de ce district. Nos concitoyens, le cœur plein de l'amour qu'ils portent à leurs représentants, se sont livrés à la joie qu'inspire la confiance qu'ils ont en eux ; des discours, des chants patriotiques ont été entendus et applaudis au temple de la Raison, et n'ont été interrompus que par les cris mille fois répétés de : Vive la République ! Vive la représentation nationale ! »

(1) P.V., XXXIV, 205. B<sup>4</sup>n, 9 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) D XXXVIII 3, pl. 49-52, n<sup>o</sup> 2868.

LENUD (agent nat.), MONC, MOREL, DELAMARRE, LE NORMAND, VOLANT, GIRARD, LONDROYOT (secrét.), DUBROMELLE.

[Yvetot, 1<sup>er</sup> germ. II. La Sté popul. à la Conv.].

« Citoyens représentans,

Les sans-culottes d'Yvetot ont frémi en apprenant le complot tramé par des scélérats contre la représentation nationale. La punition des monstres qui cachaient sous le masque de la popularité des projets liberticides doit être prompte et terrible. Le peuple peut être trompé par des intrigants et des fourbes, parce qu'il est bon, loyal et droit ; le peuple veut la liberté, et sa foudre vengeresse écrasera tous les traîtres qui tenteraient d'y porter la plus légère atteinte. Grâce immortelles vous soient rendues, généreux et intrépides Montagnards ; vous avez arraché à la tempête le vaisseau de la République, n'en quittez le gouvernail que lorsque vous l'aurez conduit à bon port. Nous vous avons confié tous nos droits ; nous vous demandons vengeance. Un si grand attentat ne peut se laver que dans le sang des conspirateurs.

Nous avons porté hier, le dernier coup au fanatisme, et célébré avec enthousiasme le triomphe de la philosophie. Un peuple immense remplissait le temple de la Raison. Après la lecture de la loi, des orateurs républicains ont arraché le masque de la superstition, le peuple a témoigné, par de nombreux applaudissements, qu'il était digne d'entendre la vérité et d'embrasser son culte. Au sortir du temple, toutes les autorités constituées, précédées et suivies d'une foule prodigieuse de citoyens des deux sexes, se sont rendues à l'autel de la patrie. Un groupe d'enfants parés de fleurs représentait l'âge heureux de l'innocence. Deux déesses de la Liberté et de la Raison précédaient une femme enceinte, symbole précieux de la fécondité et de l'abondance. Des hymnes patriotiques ont été chantées avec ivresse. Tous les citoyens, confondus avec leurs magistrats et leurs administrateurs, se sont donnés des marques réciproques de confiance et de fraternité et la cérémonie s'est terminée par un banquet civique où chacun a mangé fraternellement à la gamelle. Nous avons regretté que Siblot, représentant du peuple dans ce département, n'ait pu embellir cette fête de sa présence, il aurait joui du doux plaisir de se voir chéri par un peuple qui rend hommage à sa conduite révolutionnaire. Il est digne de siéger sur la Montagne et de dévoiler les traîtres de ce département, comme vous, et de démasquer tous les conspirateurs. S. et F. »

FOLLAIN, BORNIAMBIER, BREMI, LEVASSEUR, J. BUISSON, J. MOUSSET, LEVASSEUR, DE LA FONTAINE, YVOY, CAPELLE, LENUD, DUMONCHEL, LEMESLE, NICOLAS DUFEU, DESCHAMPS, DELACOLE, PREVARD, SEESMITH, MALLARD, Fr. JAQUES, JONAS, Amable DUCHESNE, J. AUBÉ, ROBERT GUELON, P. POIRE, J. DUCHEMIN, LENUD, FORCHOU, GIRAUD père, Baptiste BONDERT, FEUGERAY, LEBORELLE, FOUACHE, GAUVEL, FUSSE, MALLARD père, DUHAMEL, MALHEUX, BUISSON, J. WEEL, TRÉMEAUX, TOURNACHE, LORIOT, LÉGER, LEPILLIER, LE MARCHAND, BOUVIER, MAIGRET fils, S. DUVAL, GOUDIER, JOURDAIN, HARVIER l'aîné, LE BOURGEOIS, P. BAPAUME,

MOREL, BÉRIAUX (*secrét.*), J. LANGE, FAUGÈRES, MOUSTACHE, CIRARD, HARVIER, LEVEAUX, LE CLERC, S. ROUSSEL, FERCOQ, COURT, JAUVEL, SAVOYE, COURT, COLAS, QUÉDRILLE, BUNEL, Guillaume LENUD, BELLET, BUNEL, CRATIÈRE, JOIGNANT, Marin CINTOT, CORNU, LETELLIER.

## 77

La société populaire, le conseil général du district, les membres composant le comité révolutionnaire, les membres composant le bureau de conciliation près le tribunal de Nevers, le directoire du département de la Nièvre et les employés près ce directoire, applaudissent aux grandes mesures que la Convention a prises pour garantir la liberté contre les entreprises scélérates des conspirateurs; qu'ils périssent, disent-ils, les monstres qui pensoient à nous donner un roi! Ils jurent que jamais ils ne reconnoîtront de maître; que la Convention sera toujours leur point de ralliement; ils l'invitent à rester à son poste, et promettent de lui faire un rempart de leurs corps.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Nevers, 3 germ. II. La Sté popul. à la Conv.] (2).

« Législateurs,

Le plan de conspiration qui vient d'être ourdi contre la République, les poignards aiguisés contre vous par des assassins, ont excité l'indignation des sans-culottes de Nevers, les grandes mesures que vous leur opposez sont faites pour affermir notre liberté, qu'ils périssent les monstres qui pensoient à nous donner un Maître? Jamais... non jamais nous n'en reconnoîtrons? toujours vous serez notre point de ralliement! Si des scélérats osoient tenter de porter leurs mains criminelles sur la représentation nationale, nous lui ferions un rempart de nos corps et ils n'arriveroient jusqu'à elle qu'après avoir passé sur nos cadavres ensanglantés. Parlez Législateurs et soudain nous volerons vers vous, nous nous réunirons à nos frères de Paris pour vous déffendre de tous nos efforts. N'épargnez aucun traître, la moindre indulgence seroit un crime contre la souveraineté du peuple. Soyez justes mais sévères et terribles, que le sang des conspirateurs coule comme l'or corrompueur de l'infâme Pitt.

Vous n'avez jamais cessé d'être dignes de la confiance du peuple, mais c'est surtout dans ces moments de crise que vous devez encore la justifier davantage. C'est en exterminant ceux qui déshonorent jusques dans son sein la représentation nationale qu'elle conservera la majesté et l'éclat qui l'environne, inexorable comme le peuple, impassible comme la volonté générale ce sera un nouveau lustre à sa gloire. Le perfide étranger sera dupe encore une fois de ses infernales et ténébreuses intrigues et ses lâches partisans seront ses propres

victimes. Vive la République une, indivisible et démocratique. Vive la Montagne. S. et F. »

Le sans-culotte F. GUESNIER (*présid.*), PRÉLAT, SORBIER (*v.-présid.*), PATURELLE (*secrét.*), LE THULLIER (*secrét.*), A. ARNAUD (*v.-présid.*), LASNE-SAUVIGNON (*secrét.*).

[Nevers, 2 germ. II. Le distr. à la Conv.] (1).

« Représentants du peuple,

Grâce au génie tutélaire qui veille sur la République française, grâce au courage, à l'énergie républicaine qui vous anime, vous venez de démasquer les traîtres qui avoient osé conspirer contre la liberté. La trame d'un infâme complot avoit été ourdie dans le silence par des ambitieux et des scélérats; l'heure étoit marquée pour le règne d'un nouveau tyran; les chaînes étoient préparées et, déjà l'heure est sonnée où les têtes des factieux doivent tomber sous le glaive de la vengeance nationale, la République est sauvée.

Mandataires fidèles d'un grand peuple, restez à votre poste, c'est à vous, encore une fois, que nous devons le salut de la patrie. Il est le prix de nos vertus. La faction libercide que vous venez d'écraser ajoute encore à votre gloire, et les combats à mort que vous livrez aux perfides, vous donnent de nouveaux droits à notre confiance. Oui, c'est à toi Montagne sainte, que nous voulons être inviolablement attachés. Guerre aux tyrans; guerre aux conspirateurs. Mourir pour la patrie, pour la cause de la Liberté, voilà nos vœux, voilà nos serments. Périssent ceux de nous qui seroit assez lâche pour les trahir. Vive la République, Vive la Convention. »

BARRÉ, BUFFET (*v.-présid.*), CERF, DERVAUD, MOISY, CHIRIET, CHAMMOROT (*présid.*), CAUR (*agent nat.*).

Les employés dans les bureaux de l'administration partagent les sentiments des administrateurs et jurent de mourir pour la cause de la Liberté.

LORROS, HALLOIT, COLAS (*secrét.*), IMBERT, DUMOULIN, TERRASSE, MIELLE, DURAN, GOUNOT fils, DESTERS, PASSOT, BONNOT, GOVERNET, SORBIER, JOUANIER, CHAMPROUX, CHÉRIEUX, J. NASSÉ, ALAROZE, R. DUPLESSIS.

[Nevers, 3 germ. II. Le C. révol. à la Conv.] (2).

« Citoyens législateurs,

C'est au moment où les forces de nos ennemis de l'extérieur s'affaiblissent qu'ils usent des moyens perfides de la séduction pour faire échouer les principes républicains que vous avez si bien sçu propager parmi les Français.

C'est aussi dans ce moment, que des âmes assez viles se sont laissé séduire et cherchent à servir leurs infâmes intentions en voulant attaquer notre République dans ses chefs. Ils ne savent donc pas, ces scélérats, que votre Comité de salut public, dont l'esprit pénétrant ne laisse rien échapper, a toujours l'œil fixé sur eux. Ah, Citoyens représentants, quelle

(1) P.V., XXXIV, 205. B<sup>4n</sup>, 9 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 68; Débats, n° 554, p. 112; J. Sablier, n° 1222.

(2) S 299, pl. 1049, p. 16.

(1) C 298, pl. 1035, p. 23.

(2) C 298, pl. 1035, p. 24.